



8 MARS

Vous êtes **TOUTES ET TOUS** invités à la soirée soulignant la Journée internationale des droits des femmes, qui se déroulera le 8 mars prochain à partir de 18 h au Théâtre Plaza, situé au 6505, rue Saint-Hubert à Montréal. Les comédiennes Sophie Caron, Salomé Corbo, Marie-Eve Morency et Joëlle Paré-Beaulieu s'en donneront à cœur joie. La musique et l'arbitrage seront respectivement assurés par Andy St-Louis et Edith Cochrane. Pour vous inscrire, remplissez ce [formulaire](#) **avant 15 h le vendredi 17 février**. Faites vite, les places sont limitées !



CONFÉRENCES — ÉDUCATION FINANCIÈRE

Afin de répondre à un besoin en éducation financière exprimé par les membres, l'Alliance partage deux conférences organisées par Desjardins.

- 16 février à 18 h 30 : **Acheter sa première propriété**
- 14 mars à 18 h 30 : **Sécurité de l'information, prévenez la fraude**

Ces conférences virtuelles sont gratuites et offertes aux employés du milieu de l'éducation. Inscriptions : caisseeducation.ca/conferences.

SUIVI DU CONSEIL FÉDÉRATIF DES 8, 9 ET 10 FÉVRIER

COALITION POUR UNE SAINTE ALIMENTATION SCOLAIRE

La pauvreté et la malnutrition qu'elle entraîne sont malheureusement les premiers facteurs d'échec et de décrochage scolaire. Le Canada est le seul pays du G7 à ne pas avoir un programme pour une saine alimentation scolaire.

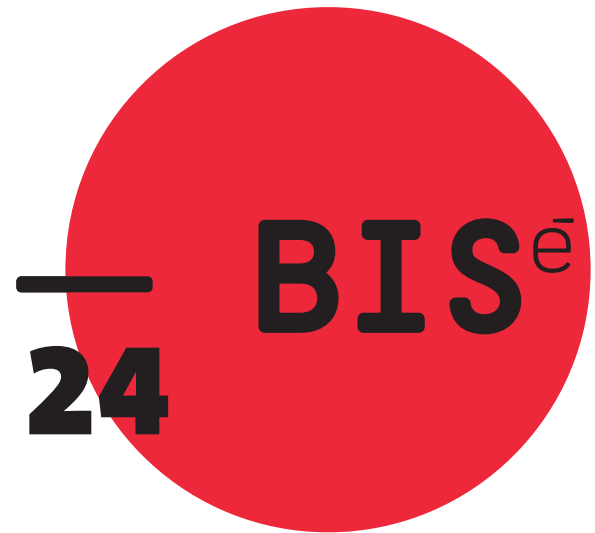
Lors de son X^e Congrès, en juin 2022, la Fédération autonome de l'enseignement (FAE) a décidé d'exiger du gouvernement qu'un programme alimentaire universel soit mis en place au Québec. C'est pourquoi le Conseil fédératif a autorisé la FAE à adhérer au collectif québécois de la Coalition pour une saine alimentation scolaire. Le principal objectif de ce collectif est l'avènement d'un programme d'alimentation scolaire universel au Québec (PASUQ). Afin d'y parvenir, il travaille à la mise en œuvre d'un plan d'action visant à évaluer, dresser et documenter des recommandations concertées pour l'opérationnalisation d'un tel programme. La FAE sera appelée à collaborer, particulièrement à l'étape d'élaboration d'un modèle d'opérationnalisation, étant donné que les enseignantes et enseignants sont ceux qui connaissent le mieux les conditions de vie et d'apprentissage des élèves. Cela permettra aussi d'éviter des alourdissements potentiels de la tâche.

SERVICES D'ACCUEIL ET DE SOUTIEN À L'APPRENTISSAGE DU FRANÇAIS (SASAF)

Le rapport du Comité national sur les SASAF prévu à l'annexe XXV de notre *Entente nationale* nous a été présenté. Le rapport comprend plusieurs données provenant des centres de services scolaires des syndicats affiliés à la FAE, comme le portrait des élèves qui bénéficient des SASAF et des services de soutien linguistique d'appoint en francisation (SLAF), le portrait des enseignants du préscolaire 4 ans et 5 ans, du primaire et du secondaire qui les dispensent, mais également le sujet du « classement », le passage vers la classe ordinaire, le matériel pédagogique, etc. Le comité a notamment recommandé un accompagnement plus soutenu des centres de services scolaires et des milieux en matière de services d'accueil et de soutien à l'apprentissage du français et la poursuite des échanges à ce sujet au niveau national.

PROGRAMMES PROVISOIRES DU COURS CULTURE ET CITOYENNETÉ QUÉBÉCOISE

Pour produire un avis concernant le nouveau programme Culture et citoyenneté québécoise (CCQ), la FAE a formé un groupe de travail,



composé de profs en exercice de la FAE. Ce groupe avait pour tâche l'étude des versions provisoires du CCQ.

Cette étude a permis d'identifier plusieurs problèmes : craintes au sujet du matériel pédagogique, progression des apprentissages encore absente, manque de définitions de certains thèmes et concepts, nécessité d'une compréhension de ce programme commune à tous les enseignants du secondaire, etc. Les conditions d'implantation du programme CCQ vont influencer fortement sur l'accueil qui lui sera réservé par les enseignants et par le public. Le ministère a tout intérêt à faire les choses avec méthode, et ce, sans précipitation.

Dans cet avis, la FAE demande la poursuite des projets pilotes pour l'année scolaire 2023-2024, l'achèvement des éléments non rédigés des programmes provisoires CCQ dans les plus brefs délais, la participation à la planification des conditions d'implantation généralisées du programme CCQ par les organisations syndicales en cause. Elle demande également le report de l'implantation généralisée du programme, jusqu'à ce que les projets pilotes ayant mis à l'essai les programmes provisoires complets puissent produire des résultats satisfaisants.

PORTE-PAROLE DE LA SPEP

La FAE a dévoilé le nom du nouveau porte-parole de la Semaine pour l'école publique (SPEP). Simon Boulerville, auteur bien connu, a accepté de prendre le relais. C'est une nouvelle qui a été accueillie avec bonheur !



● Catherine Beauvais-St-Pierre, présidente

LE MIRAGE DES DEMI-JOURNÉES SANS ÉLÈVES AU PRIMAIRE

En vue de la prochaine année scolaire, plusieurs directions d'établissements primaires proposent aux équipes-écoles de modifier l'horaire régulier afin d'y insérer une demi-journée sans élève.

Si cette proposition semble intéressante au premier abord, l'Alliance vous recommande d'être extrêmement prudents. Ces moments sans élèves sont rarement des après-midi sans tâche fixée à l'horaire, pour effectuer du travail personnel ou d'autres activités professionnelles, selon les besoins de l'enseignant. La direction pourrait vous imposer des formations en lien avec le projet éducatif, des rencontres cycles, des rencontres avec des conseillers pédagogiques, etc. Elle aurait droit de le faire.

Ces plages horaires sans élèves devraient servir avant tout à faire de la planification, des corrections ou des consultations, bref, à être autonomes pour servir nos réels besoins. Nous vous recommandons donc d'avoir une discussion franche avec vos collègues, en rencontre syndicale, pour exposer les arguments de l'Alliance afin que vous puissiez prendre une décision bien éclairée.



N'hésitez pas à communiquer avec nous si vous avez des questions ou encore si vous voulez la visite du membre du Conseil d'administration responsable de l'animation syndicale de votre établissement.

● Patrick Trottier, vice-président

SUSPENSION DES CONGÉS DE MATERNITÉ, PATERNITÉ OU ADOPTION DURANT LA SEMAINE DE RELÂCHE

Dans le *BIS* numéro 41 de juin 2022, nous vous informions des termes de l'Entente nationale 2020-2023 modifiant certaines dispositions des droits parentaux.

SUSPENSION AUTOMATIQUE DES CONGÉS PAR LE CSSDM

À l'approche de la semaine de relâche, nous vous rappelons que les congés liés aux droits parentaux [maternité (21 semaines), paternité (5 semaines) ou adoption (5 semaines)] seront suspendus automatiquement par le CSSDM pour les enseignantes et les enseignants réguliers et ceux à temps partiel. Vous n'avez donc aucune démarche à faire auprès du CSSDM.

SUSPENSION DES PRESTATIONS DU RQAP

Au cours de la semaine de relâche, les enseignantes et enseignants dont le congé a été suspendu recevront leur rémunération habituelle, ils devront donc suspendre leurs prestations du Régime québécois d'assurance parentale (RQAP) du dimanche 26 février au 4 mars 2023. En effet, le traitement versé durant la semaine de relâche est considéré comme un revenu concurrent à la période par le RQAP contrairement à l'ajustement 10 mois versé pendant la période estivale. Advenant un retard à effectuer la suspension des prestations

auprès du RQAP, il est toujours possible d'agir après coup, du moment que le délai est raisonnable (moins de 45 jours). Il faut alors demander au RQAP un « retrait de semaine ». Le RQAP réclamera à l'enseignante ou l'enseignant le montant versé, mais la semaine de prestation pourra être remise.

REPRISE DE LA SEMAINE DU CONGÉ DE MATERNITÉ, PATERNITÉ OU ADOPTION SUSPENDUE

La semaine de suspension de votre congé sera reportée après la date initialement prévue pour la fin. À titre d'exemple, le congé de maternité de l'enseignante a débuté le 16 janvier 2023, la répartition initiale des 21 semaines consécutives du congé de maternité est du 16 janvier au 9 juin 2023. Considérant sa suspension durant la semaine de relâche, la date officielle de la fin du congé de maternité sera le 16 juin 2023. L'enseignante recevra pendant la semaine de report du congé de maternité l'indemnité complémentaire versée par le CSSDM, pourvu qu'elle reçoive des prestations du RQAP.

Les congés sans traitement en prolongation d'un congé de maternité, paternité ou adoption ainsi que les congés à l'occasion de la naissance ou de l'adoption ne sont pas visés par cette disposition.



● Chantal Forcier, conseillère

ÉLÈVES EN SITUATION DE GRAND RETARD SCOLAIRE

Les chiffres partagés par le Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM) quant au nombre d'élèves en situation de grand retard scolaire (GRS) dans les établissements nous paraissent étonnamment faibles et pas tout à fait représentatifs des réalités dans nos classes.

Pour avoir un portrait plus juste, l'Alliance mène actuellement une consultation auprès des membres qui enseignent dans les classes d'accueil afin de connaître l'état réel de la situation au CSSDM. Un élève en situation de GRS est un élève né à l'extérieur du Canada âgé de neuf ans ou plus qui accuse trois ans de retard par rapport à la norme québécoise. Prenez quelques instants pour répondre aux questions qui serviront aux travaux du Comité de l'accueil.

● Sue Bradley, vice-présidente
Isabelle Staniulis, conseillère



RÉTRO

Certaines enseignantes et certains enseignants retraités de retour au travail n'ont pas encore reçu le versement rétroactif lié à l'incitatif financier. C'est le cas pour les profs à la leçon du secteur des jeunes ainsi que pour les profs à taux horaire aux secteurs de l'éducation des adultes (EDA) et de la formation professionnelle (FP). Les versements aux personnes retraitées à la leçon de la FGJ ont été faits sur la paie du 2 février dernier. Les versements aux personnes retraitées à taux horaire à la FP auront lieu le 16 février prochain et ceux aux retraités à taux horaire de l'EDA seront effectués le 2 mars 2023.

Nous vous rappelons que ces taux sont applicables aux enseignantes et enseignants retraités légalement qualifiés qui reviennent au travail pour effectuer de la suppléance occasionnelle, de l'enseignement à la leçon ou à taux horaire. Pour vérifier les montants qui vous sont

dus, consultez le *BIS* numéro 14 qui donne les détails des ententes et la méthode de calcul.



● Chantal Forcier, conseillère

SUGGESTION DE LECTURE

Le Comité sur les réalités des personnes autochtones et racisées propose cette semaine le livre *Le droit au froid*, de Sheila Watt-Cloutier, publié en 2019.

En nomination pour le prix Nobel de la paix en 2007, Sheila Watt-Cloutier fait partie des personnalités les plus reconnues pour la défense de l'environnement et des droits de la personne à l'échelle internationale. Officière de l'Ordre du Canada, elle est aussi lauréate du prix Champions de la Terre des Nations unies et du prestigieux prix Sophie norvégien.

De son enfance à Kuujuaq, dans le nord du Québec — à une époque où la culture inuite traditionnelle du transport en traîneau à chiens et de la chasse sur la glace était encore dominante —, à son engagement pour l'environnement dans les instances internationales, *Le droit au froid* est le récit d'une femme inspirante, devenue un modèle de leadership pour le XXI^e siècle.

Ce livre résume bien la lutte que l'auteure a menée durant plus d'une vingtaine d'années sur la scène internationale pour faire des changements climatiques un enjeu des droits de la personne.



● Martin Leclerc, secrétaire-trésorier



PRÉSENTATION D'UNE MEMBRE DU COMITÉ FÉMINISTE

Je me présente, je suis Isabelle Leduc et je fais partie des enseignantes qui continuent à travailler dans le milieu de l'éducation après cinq ans de carrière. Je n'ai pas abandonné. En même temps, je ne suis pas surprise de ma réussite. Mon éducation m'a amenée là où je suis. Avant d'être enseignante, je me suis toujours affairée librement dans ma vie professionnelle en tant qu'entrepreneure et créatrice québécoise à Montréal. Jamais je n'ai remis en question mon existence et mon rôle. Jamais ! Jusqu'au jour où j'ai commencé ma carrière en éducation. Avant, j'étais un être humain comme les autres. Certes, j'étais consciente des combats des autres femmes d'un autre temps, mais j'avais de façon égalitaire dans la société.

Mon père a été un homme exemplaire, participant aux tâches ménagères, à la cuisine, au travail, à l'éducation de ses enfants, tout comme ma mère. Un modèle ! Mes parents m'ont élevée comme un humain, et non comme une fille, une femme ou une mère.

C'est depuis mon arrivée en éducation que j'ai constaté que j'étais une féministe. Pourquoi ? Parce que j'osais prendre la parole, débattre, dénoncer les injustices, travailler fort pour faire un changement dans ma société. J'ai compris l'importance de porter la vision commune que s'est donnée notre société en 1976 et de défendre cette charte : *Charte des droits et libertés de la personne*.

Qui sont ces collègues qui osent penser que l'humain a un rôle spécifique ou même un genre ?

N'est-il pas un privilège d'enseigner la charte des droits et libertés de la personne dans notre approche éducative ? Chaque élève n'a-t-il pas le même droit à la reconnaissance de son potentiel ? Ici, il n'y a rien à débattre. Les droits de la personne sont protégés par la loi.



© Courtisie

Finalement, pourquoi ai-je choisi de m'impliquer dans le Comité féministe de l'Alliance ? Tout simplement pour continuer d'informer et d'éduquer les futures générations ainsi que me battre pour les droits de la personne. L'humain ayant pour pronom ELLE a les mêmes droits que l'ensemble de la population québécoise. C'est la loi !

● Isabelle Leduc, membre du Comité féministe

QUE REPRÉSENTE LA RÉSISTANCE FÉMINISTE POUR VOUS ?

L'école du Petit-Chapiteau propose quelques activités que vous pourriez mettre en place dans votre école afin de souligner la Journée internationale des droits des femmes le 8 mars prochain. Que ce soit par l'exposition d'une banderole, des symboles ou des valeurs féministes, pour les femmes d'ici et d'ailleurs, par la proposition de lectures, les possibilités sont infinies. Le Comité féministe vous invite à nous faire parvenir les photos de vos belles créations, qui nous permettront de partager la multiplicité de vos résistances féministes.

● Sue Bradley, vice-présidente



© Courtisie

